



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Points 136 et 149 de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Cinquième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré

### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

1. Le présent additif actualise le cinquième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (Umoja) (A/68/375). À cet égard, le Secrétaire général porte à l'attention de l'Assemblée générale la décision que le Comité de pilotage d'Umoja a prise, le 28 août 2013, de repousser de 30 jours la mise en service du progiciel dans les pôles 1 et 2.
2. Le cinquième rapport d'étape a annoncé que les dates de déploiement prévues pour Umoja-Démarrage seraient le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour le pôle 1 (toutes les opérations de maintien de la paix) et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour le pôle 2 (toutes les missions politiques spéciales). Toutefois, compte tenu de son expérience récente de la mise en œuvre du projet pilote, le Comité de pilotage a décidé que le déploiement dans le pôle 1 aurait lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et dans le pôle 2, le 1<sup>er</sup> février 2014<sup>1</sup>. Par contre, les dates de lancement fixées pour les autres pôles restent inchangées.
3. Lors de la mise en service du projet pilote à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, l'équipe du projet a rencontré des difficultés lors de la conversion des données

---

\* A/68/150.

<sup>1</sup> La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été créée par la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, et son mandat a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Compte tenu de la lourdeur des préparatifs nécessaires à l'établissement de la Mission et de la nécessité que son mandat soit exécuté rapidement, on a estimé qu'il ne serait pas possible de déployer Umoja à la MINUSMA en même temps que dans les autres opérations de maintien de la paix (pôle 1). Par conséquent, Umoja sera mis en service à la MINUSMA en même temps que dans les missions politiques spéciales (pôle 2).



provenant des anciens systèmes, dans le cadre des activités de prédéploiement d'Umoja. Au fil des années, les entités de l'Organisation ont mis au point des méthodes de travail adaptées à leur situation particulière, ce qui explique qu'elles ne soient pas toutes également prêtes à adopter Umoja. Le fait qu'Umoja doive chapeauter un paysage informatique fragmenté rend cette transition encore plus complexe. Le passage à un modèle opérationnel commun devant être assuré avec précaution, entité par entité, les missions mettent à présent les bouchées doubles pour finir d'exécuter les lourdes tâches nécessaires pour remplir les conditions requises.

4. Par exemple, le personnel des achats, de la comptabilité, de la logistique et des ressources humaines utilise des applications autonomes qui contiennent chacune les mêmes données. À ce problème s'ajoute la nécessité de rapprocher les listes des partenaires commerciaux (fournisseurs, partenaires d'exécution et ressources humaines) dans l'ensemble du Secrétariat. On a déterminé que le volume nécessaire pour convertir des données à grande échelle et la complexité de cette opération, comme les écarts qui existent entre les entités en termes de fonctionnement et de configuration des systèmes en vigueur, pouvaient poser un risque si les dates de lancement initiales étaient maintenues.

5. Le nouveau calendrier de déploiement permettra aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales de faire face à la forte demande liée à la préparation du passage à Umoja tout en continuant d'exécuter les tâches essentielles de leur mandat.

---